

PAIEMENT des INTERETS MORATOIRES dus aux ENTREPRISES METROPOLITAINES & COLONIALES pour travaux supplémentaires exécutés en 1950.

Le MAIRE expose au Conseil que la Commune n'ayant pu obtenir à temps l'emprunt de 6.000.000 contracté avec la Caisse Centrale pour payer les travaux de réfection des rues, les Entreprises Métropolitaines ont dû s'adresser à la Banque de La Réunion qui lui a réclamé un intérêt de 7 % sur la somme avancée.

Je vous demande votre approbation pour le paiement de ces intérêts s'élevant à la somme de DEUX CENT QUARANTE ET UN MILLE DEUX CENT DIX FRANCS (241210 Frs)

Vu et soumis à l'approbation Adopté à l'unanimité  
M. Neuis le 5 octobre 1951  
P. le secrétaire Général  
le Chef de Division délégué  
Signature: Gavarini

Approuvé  
M. Neuis le 18 octobre 1951  
P. le P. ref. et par délégation  
le Secrétaire Général p. i.  
Signature: Jausson